

les soldats enrôlés de celle des numéros matricules employés pour les soldats du service général. Cependant, si un soldat appelé en vertu de la L.M.R.N. opte pour le service général, le numéro qu'il reçoit dans ce service paraîtra sur son certificat et on ajoutera les mots "a aussi servi en vertu de la L.M.R.N. de..... à.....".

#### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

##### COMMISSION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE— JAMES MCGREGOR

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. La nomination de James McGregor, au service civil comme employé à la Commission de l'assurance-chômage, a-t-elle été faite permanente par la Commission du service civil?

2. Le cas échéant, pourquoi l'a-t-elle été, en raison des restrictions apportées aux nominations permanentes dans le service civil au cours de la guerre?

3. Ledit James McGregor est-il un ancien combattant, et quelle est la date de sa première nomination au service civil?

L'hon. M. McLARTY: Je dépose le document.

##### M. FREDERICK ROBERT (OU FRITZ) STAMPE

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Frederick Robert (ou Fritz) Stampe est-il à l'emploi, ou a-t-il été récemment à l'emploi, de la Commission de l'assurance-chômage ou du ministère du Travail?

2. Ce particulier est-il un Canadien naturalisé ou un sujet britannique, et quel est l'endroit de sa naissance?

3. S'il est à l'emploi de la Commission de l'assurance-chômage ou du ministère du Travail, sa nomination a-t-elle été approuvée par la Commission du service civil?

4. Le cas échéant, la Commission du service civil s'est-elle assurée que Stampe était légalement qualifié pour prendre part à l'examen nécessaire?

5. La Commission du service civil est-elle au courant de quelque déclaration inexacte faite par Stampe relativement à l'endroit de sa naissance et à son statut comme canadien ou sujet britannique et, le cas échéant, quelles mesures a-t-elle prises à cet égard?

6. Se propose-t-on de nommer Stampe à quelque autre position dans le service civil du Canada?

M. McLARTY: Je dépose le document.

##### LE LOGEMENT—EXPULSION DE SOLDATS ET DE FAMILLES DE SOLDATS

M. CHURCH:

Quelles dispositions le Gouvernement prend-il, en vertu de la Loi des mesures de guerre, pour empêcher l'expulsion de leurs logis des familles de soldats et des soldats, eux-mêmes, pendant la durée de la guerre et au cours des six mois suivant la guerre, nonobstant les dispositions contraires de quelque loi, statut, usage ou coutume d'ordre provincial et les lois provinciales actuelles relatives aux locataires?

[M. Macdonald.]

##### FORCES ARMÉES DU CANADA—PERTES

M. CASTLEDEN:

Quel est, par province, le nombre des pertes dans chacune des trois armes des forces armées du Canada depuis le commencement des hostilités jusqu'au 1er juillet 1944?

M. MACDONALD (Halifax): Transformée en ordre de dépôt de document, sous les réserves que j'ai formulées le 24 juillet.

##### AVIONS RETIRÉS DU SERVICE AU PAYS

M. KNOWLES:

1. Combien d'avions ont été retirés du service au Canada par: a) le Corps d'aviation royal canadien; b) la Royal Air Force?

2. De ces avions, combien ont été vendus: a) pour être utilisés au Canada; b) pour être exportés; c) combien ont été donnés pour être utilisés dans les écoles techniques?

3. Combien d'avions: a) du Corps d'aviation royal canadien; b) de la Royal Air Force ont été détruits parce qu'ils étaient démodés ou qu'ils n'étaient pas en état de tenir l'air?

4. Combien d'avions retirés du service ont été remis à neuf par a) le Corps d'aviation royal canadien; b) la Royal Air Force, et qu'en a-t-on fait?

5. Combien des avions susmentionnés ont été remis à neuf pour le Corps d'aviation royal canadien ou la Royal Air Force dans des usines appartenant à des particuliers, et qu'en a-t-on fait?

6. Est-ce qu'à date: a) le Corps d'aviation royal canadien; b) la Royal Air Force ont vendu des avions à des particuliers? Le cas échéant, à qui, en quel nombre et de quel genre?

##### ASSURANCE DE CRÉDIT D'EXPORTATION

##### MESURES DESTINÉES À FACILITER ET À ACCROÎTRE LE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET D'AUTRES PAYS.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité demain pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide que, dans le but de faciliter et d'accroître le commerce entre le Canada et tout autre pays, il y a lieu de présenter un projet de loi destiné:

1. A constituer légalement la Corporation d'assurance de crédits d'exportation dans le but de conclure, avec les exportateurs, un contrat d'assurance contre les risques de pertes que comportent les contrats d'exportation des marchandises produites au Canada.

Le capital-actions et la mise de fonds de surplus de la Corporation, s'élevant chacun à cinq millions de dollars, seront souscrits de temps à autre par le ministre du Commerce et payés à cet effet par le ministre des Finances; il sera aussi pourvu à des prêts dont le montant global courant ne devra, en aucun temps, dépasser une somme égale à cinq fois l'ensemble du capital versé et du surplus de la Corporation.

2. A autoriser le ministre des Finances, au cours des trois années suivant la mise en vigueur de ladite loi, à: